

ELISEZ

LE VÉLO ROUTE DE L'ANNÉE



GAGNEZ LE VÉLO CANYON ULTIMATE CF

et devenez un héros du Tour en compagnie
d'Erik Zabel !

Ce lot d'une valeur de 3500 € comprend le vélo Canyon Ultimate CF et le séjour à Montélimar du 19 au 20 juillet tous frais payés. (déplacement, hébergement, restauration inscription à l'épreuve cyclosportive).



Quoi de mieux pour participer à une telle épreuve que de dîner la veille au soir avec un champion tel qu'Erik Zabel, de bénéficier d'un matériel de vrai professionnel (vélo, tenue...) et de disposer d'un guide tel que le sextuple vainqueur du maillot vert du Tour pour faire ses premiers pas sur les routes mythiques du Ventoux ?

Comment participer et gagner ce magnifique lot par tirage au sort ?

Retournez votre tiercé gagnant par ordre de préférence 1, 2 et 3 sur carte postale avant le 30 mars minuit, le cachet de la poste faisant foi, en précisant votre nom, prénom, adresse et téléphone à l'adresse suivante :

**Election du Vélo route de l'année 2009, Magazine le Cycle
12 rue Rouget de Lisle 92442 Issy-les-Moulineaux Cedex**

► Vous pouvez également voter en ligne sur le site www.lecycle.com

Parmi les votants 5 personnes seront tirées au sort pour essayer les 3 vélos présélectionnés avec le jury les 24, 25 et 26 avril 2009.

Si vous souhaitez participer à ce tirage au sort, notez sur votre bulletin réponse la mention suivante :
« essais des vélos »

Conformément aux dispositions de la loi "informatique et liberté" du 6 janvier 1978, tout participant au jeu-concours dispose d'un droit d'accès de rectification et de radiation sur les informations le concernant en écrivant à :

**MOTOR FRANCE - LE CYCLE, service Diffusion,
12 rue Rouget de Lisle - 92 442 Issy-les-Moulineaux.**

La participation au jeu-concours implique l'acceptation pure et simple du présent règlement.

Le règlement pourra être obtenu gratuitement en écrivant à :

**Motor Presse France
Service Diffusion Le Cycle
12 rue Rouget de Lisle
92 442 Issy-les-Moulineaux**

Le remboursement du timbre d'envoi du bulletin et/ou de la demande du règlement pourra être obtenu sur simple demande conjointe à l'envoi, effectuée à l'adresse du jeu-concours et sur la base du tarif lent en vigueur. Les frais de connexions, pour le vote en ligne sont remboursés sur la base de 1 mn au tarif de France Télécom en vigueur sur demande écrite à l'adresse ci-dessus.